

10609/19

(OR. en)

PRESSE 38
PR CO 38

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3704^e session du Conseil

Affaires générales

Politique de cohésion

Luxembourg, le 25 juin 2019

Présidente **Roxana Mînzatu**
Ministre des fonds européens de la Roumanie

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Paquet législatif pour la politique de cohésion pour la période 2021-2027	3
État d'avancement général des négociations	3
Défis futurs dans la programmation des fonds.....	4

AUTRES POINTS APPROUVÉS

néant

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Paquet législatif pour la politique de cohésion pour la période 2021-2027

État d'avancement général des négociations

Le Conseil a fait le point sur l'état d'avancement des négociations sur le paquet législatif pour la politique de cohésion pour la période 2021-2027.

La présidence roumaine a présenté aux ministres un aperçu des résultats obtenus pendant son mandat sur la base de deux rapports soumis au Conseil, qui concernent:

- les progrès réalisés au sein du Conseil sur les différents règlements qui composent le paquet législatif pour la politique de cohésion (document [10049/19](#)), et
- l'état d'avancement des négociations avec le Parlement sur le règlement portant dispositions communes (document [10052/19](#)).

Au cours des tout derniers mois, des mandats partiels de négociation avec le Parlement européen ont été arrêtés pour le règlement portant dispositions communes et pour les règlements pertinents en ce qui concerne le Fonds européen de développement régional et le Fonds de cohésion, le Fonds social européen plus et Interreg. Toutes les dispositions qui ont des incidences budgétaires ou sont de nature horizontale ont été mises entre crochets et sont exclues de ces mandats partiels de négociation, dans l'attente de nouvelles avancées dans le cadre des travaux consacrés au prochain cadre financier pluriannuel. Ces dispositions seront examinées au niveau du Conseil sur la base des orientations données par les dirigeants de l'UE.

Le Conseil a rationalisé la gestion des Fonds, en réduisant la charge administrative tout en renforçant la flexibilité et la proportionnalité pour les États membres. Les mandats partiels du Conseil offrent également davantage de prévisibilité et garantissent la stabilité pour les investissements.

Les mandats partiels du Conseil concernant les règlements spécifiques des fonds garantissent une approche cohérente des différentes ressources de financement, tout en offrant une flexibilité suffisante pour la mise en œuvre des fonds.

Outre les travaux menés au sein des instances préparatoires du Conseil, des négociations ont eu lieu en février et mars 2019 avec le Parlement européen sur les dispositions du règlement portant dispositions communes qui concernent la programmation et la planification stratégique. Ces échanges avec le Parlement ont fourni des orientations utiles pour la suite des travaux dans le cadre de la présidence finlandaise.

Les négociations avec le nouveau Parlement européen sur les différents volets du paquet législatif pour la politique de cohésion devraient reprendre en automne.

Défis futurs dans la programmation des fonds

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur les défis futurs dans la programmation des fonds de cohésion pour la période 2021-2027. Le débat a eu lieu sur la base d'un document d'information de la présidence (document [10054/19](#)).

Le paquet législatif pour la politique de cohésion renforce le lien entre la politique de cohésion et le Semestre européen, faisant des recommandations par pays 2019 un élément majeur de la conception des programmes pour la période 2021-2027, prévoyant un examen à mi-parcours en 2025 fondé sur les recommandations par pays 2024.

Au cours du débat, les ministres se sont globalement félicités de ce renforcement du lien et de la nouvelle approche consistant à compléter les rapports par pays établis dans le cadre du Semestre européen avec des orientations en matière d'investissement des fonds de la politique de cohésion pour la période 2021-2027. Il a été noté que cela permettrait de mettre en place des synergies, tout en exigeant en parallèle davantage d'efforts au niveau national pour coordonner les deux processus.

En ce qui concerne les défis à relever, il est important d'aborder de manière adéquate la question du calendrier, les recommandations par pays étant publiées chaque année, tandis que la politique de cohésion a besoin d'un cadre pluriannuel stable et prévisible pour les investissements. Plusieurs ministres ont souligné qu'il était indispensable de disposer d'une flexibilité suffisante pour mettre en œuvre les recommandations par pays de manière à répondre convenablement à leurs besoins nationaux et régionaux. Dans ce contexte, certains d'entre eux ont estimé qu'il faudrait associer davantage les ministres chargés de la politique de cohésion au processus du Semestre européen.

En outre, il était important de mieux aligner les exigences de concentration thématique et la règle du dégageant avec les recommandations par pays. Quelques ministres ont souligné qu'il importait de prendre en compte la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux.

Les ministres ont également eu l'occasion de procéder à un échange de vues sur la bonne gouvernance économique et les autres conditions applicables à un financement dans le domaine de la politique de cohésion. Plusieurs ministres ont exprimé leur soutien en faveur de conditions macroéconomiques, certains suggérant de renforcer encore ce lien. Quelques ministres ont mentionné d'autres conditions possibles, qui pourraient être discutées dans le cadre des négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel (CFP). D'autres ministres ont indiqué qu'ils pourraient seulement soutenir des conditions favorables qui sont directement liées à l'utilisation efficace des fonds.

Les conditions applicables aux financements de l'UE font partie des négociations horizontales sur le prochain CFP. De nouvelles discussions sur cette question auront donc lieu dans le contexte de la préparation du cadre de négociation du CFP.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

néant
